

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Robert BERNARD, Nicole BOURGUOIN, Isabelle HEURTEBIZE, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes LE BRIS, GAUTHIER, HUBERT et MM. BRIDIER , DENIS et CHERPY.

SECRETAIRE de SEANCE : Alain MANCEAU

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- **EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE**
- **MAYENNE COMMUNAUTÉ - RAPPORT FINAL SUR LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE 2018**
- **PARTICIPATION aux DEPENSES de FONCTIONNEMENT des CLASSES MATERNELLES et PRIMAIRES à ST GEORGES-BUTTAVENT (Ecole Publique R. DOISNEAU) Années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021**
- **ADOS COM**
- **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE : DENOMINATION, NUMEROTAGE DES RUES ET DES LIEUX-DITS**
- **URBANISME : HANGAR DE STOCKAGE**
- **SOCIETE de CHASSE de ST GEORGES-BUTTAVENT- LUTTE contre les RAGONDINS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**
- **BILAN DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES - LOGEMENT 9 PLACE DE L'EGLISE / RELANCE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE

Les membres du Conseil Municipal ont étudié les deux dernières esquisses présentées par le Cabinet d'architecture Romain LEBLANC pour l'extension de la salle de Guinefolle. Après avoir évalué les dimensions de la salle, il va être demandé à l'architecte de réduire la longueur et d'augmenter la largeur de la salle. Le dossier sera revu lors de la prochaine séance de Conseil Municipal. Il sera demandé les plans d'autres salles du secteur.

MAYENNE COMMUNAUTÉ - RAPPORT FINAL SUR LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE 2018

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui, dans sa partie IV, traite de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant le transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence zone d'activités entre la Commune de La Chapelle au Riboul et Mayenne Communauté suite à la définition d'une zone d'activité économique pour le territoire de Mayenne Communauté précisée par délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017, Considérant le transfert au 10 février 2018 de l'exploitation des piscines de la Ville de Mayenne à Mayenne Communauté suite à la construction du centre aquatique intercommunal La Vague,

Considérant les conclusions du rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour les 2 dossiers adoptés le 18 juin 2018,

Le rapport final de la CLECT doit être adopté, avant le 21 septembre 2018, par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux c'est à dire par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population.

Monsieur Le Maire présente les conclusions du rapport final de la CLECT du 18 juin 2018 relatives aux 2 dossiers suivants:

1) Evaluation des charges transférées traitées dans le dossier N°1 : transfert de la compétence « zones » de la Commune de La Chapelle au Riboul à Mayenne Communauté :

Minoration de l'attribution de compensation de la Commune de La Chapelle comme suit :

Pour le fonctionnement : **292 €**

Pour le coût moyen annualisé calculé pour le renouvellement des investissements : **3 503 €**

Dossier adopté à la majorité simple par la CLECT (21 POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS)

2) Evaluation des charges transférées traitées dans le dossier N°2 : transfert de l'exploitation des 2 piscines de la Ville de Mayenne à Mayenne Communauté :

Minoration de l'attribution de compensation de la Ville de Mayenne pour les montants suivants :

Pour le fonctionnement : **447 155 € (pour une année entière et ce à partir de 2019)**

Pour le coût moyen annualisé calculé pour le renouvellement des biens mis à disposition : **1 941 €**

Le coût de la fréquentation des scolaires des 32 Communes hors Mayenne est pris en charge par Mayenne Communauté, aucune minoration d'attribution de compensation ne sera pratiquée pour ces 32 Communes.

Dossier adopté à la majorité simple par la CLECT (22 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- à l'unanimité adopte les conclusions concernant le dossier N°1 du rapport de la CLECT du 18 juin 2018

- à l'unanimité adopte les conclusions concernant le dossier N°2 du rapport de la CLECT du 18 juin 2018

PARTICIPATION aux DEPENSES de FONCTIONNEMENT des CLASSES MATERNELLES et PRIMAIRES à ST GEORGES-BUTTAVENT (Ecole Publique R. DOISNEAU) Années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de l'article 23 de la loi du 22 Janvier 1983 et les décrets d'application s'y rapportant (décrets 98-45 du 15 Janvier 1998 et 86-425 du 14 Mars 1986)... les articles ad-hoc, aussi, des lois 2004-809 du 13 Août 2004 et 2005-380 du 23 Avril 2005 et notamment les articles L.212-8 et R.212-21, R.212-22 et R.212-23 du Code de l'Education.

Considérant les charges de fonctionnement de l'Ecole Publique de ST GEORGES-BUTTAVENT et leur répartition, par rapport aux effectifs des classes Maternelles et Primaires ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité de maintenir, la participation demandée par la Commune de ST GEORGES-BUTTAVENT, aux Communes d'origine concernées par les articles du Code de l'Education sus-visés, à :
- **642 €**, par enfant d'une Commune extérieure, inscrit dans une **classe Maternelle** de l'Ecole Publique de ST GEORGES-BUTTAVENT ;
- **262 €**, par enfant d'une Commune extérieure, inscrit dans une **classe Primaire** de l'Ecole Publique de ST GEORGES-BUTTAVENT pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

ADOS COM

Monsieur le Maire rappelle que Mayenne Communauté a décidé de développer une politique jeunesse à destination de l'ensemble des communes du Territoire afin de mettre en place un service commun.

A cette fin, une convention est proposée entre Mayenne Communauté et les Communes qui souhaitent adhérer au service commun. Cette convention définit l'organisation des temps d'animations. La Convention prend effet à compter du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2021. Elle est reconductible tacitement pour une durée de 4 ans.

Elle s'applique aux activités des accueils de loisirs suivants : l'espace jeune, Ados Com, Cesam.

Le Conseil Municipal s'interroge car le champ d'application du service commun a évolué. Lors de son élaboration, la prise en compte du service Cesam, qui organise des activités à Mayenne, n'était pas évoquée, ce qui permet une nouvelle fois à Mayenne de transférer une charge à Mayenne Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer au financement du service ADOS COM, accepte la convention à intervenir entre la Mayenne Communauté et la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE : DENOMINATION, NUMEROTAGE DES RUES ET DES LIEUX-DITS

Comme évoqué lors de la séance du 11 juillet 2018, les rues de Fontaine-Daniel doivent être dénommées afin de rendre possible le déploiement de la fibre. Les membres du Conseil Municipal ont fait différentes propositions et sollicitent les habitants à faire également des suggestions.

Sont proposées les dénominations suivantes :

l'Impasse des Cabanons, la Rue de la Forêt, la Rue de Tisserands, la Rue des Toiles, la Place de l'Étang, la place de la Fontaine, la Place de la Filature, la Place de l'Abbaye, la Ruelle des jardins...

Une campagne d'égavage va être menée en partenariat avec les agriculteur pour faciliter le déploiement de la fibre.

URBANISME : HANGAR DE STOCKAGE

Monsieur le Maire indique que la Commune a déposé un permis de construire pour la réalisation d'un hangar de stockage à bois déchiqueté sur la parcelle WH 51. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme qu'il est favorable à ce projet.

SOCIETE de CHASSE de ST GEORGES-BUTTAVENT- LUTTE contre les RAGONDINS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 197 € à LA SOCIETE de CHASSE de SAINT-GEORGES-BUTTAVENT pour son action contre les ragondins.

BILAN DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES - LOGEMENT 9 PLACE DE L'EGLISE / RELANCE

Monsieur le Maire indique que la relance de la consultation relative aux **TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT EXISTANT EN DEUX LOGEMENTS (RDC, 1er étage et combles aménagés)** est terminée.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'ouverture des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants : **TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT EXISTANT EN DEUX LOGEMENTS (RDC, 1er étage et combles aménagés)**

LOT 2 Démolition - Maçonnerie - Gros œuvre

Entreprise retenue : **BOITTIN Hubert - le Bas GuinEfolle - 53100 St-GEORGES-BUTTAVENT**

Montant du marché : **15 935,00 € HT - 17 528,50 € TTC**

LOT 3 Charpente - Couverture - Zinguerie

Entreprise retenue : **GUYARD Franck - la Jeusselière - 53100 St-GEORGES-BUTTAVENT**

Montant du marché : **12 4360, 32 € - 13 706,35 €**

LOT 4 Menuiseries extérieures - Intérieures

Entreprise retenue : **EURL RIGOUIN Philippe - La Corderie - 53100 SAINT BAUELLE**

Montant du marché : **15 192,46 € HT - 16 517,98 € TTC**

LOT 5 Isolation - Plaquisterie

Entreprise retenue : **CHoyer AMENAGEMENTS - 3 Rue de Châtillon - 53100 St-GEORGES-BUTTAVENT**

Montant du marché : **17 757,22 € HT - 19 274,60 € TTC**

LOT 9 Chapes - Carrelages - Faïences

Entreprise retenue : **SARL CHAUDET - ZI du Bray - 53600 EVRON**

Montant du marché : **8 081,17 € ht - 8 889,29 € TTC**

LOT 10 Peinture - Revêtements muraux

Entreprise retenue : **MARCHAND DECORATION - 50 Rue Joseph Cugnot - 53100 MAYENNE**

Montant du marché : **7 435,94 € HT- 8 179,53 € TTC**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion se tiendra le 18 septembre pour évoquer le démarrage des travaux de création de liaisons douces et d'aménagement de la zone humide en présence des riverains du secteur de la Draumerie.
 - Petite Cité de caractère : la Commune va préparer un dossier à présenter à la commission d'homologation des petites cités de caractère pour le village de FONTAINE-DANIEL pour mi-octobre.
 - Les conseillers se réuniront le 03 octobre 2018 pour avancer sur la numérotation des lieux-dits.
 - Monsieur le Maire indique que deux infirmières sont à la recherche d'un lieu pour implanter leur cabinet médical.
 - Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Voltigeurs remerciant la Commune pour le financement d'une traceuse.
 - La liste des fichiers recensant des données personnelles sera établie dans le cadre de l'application du Règlement sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.